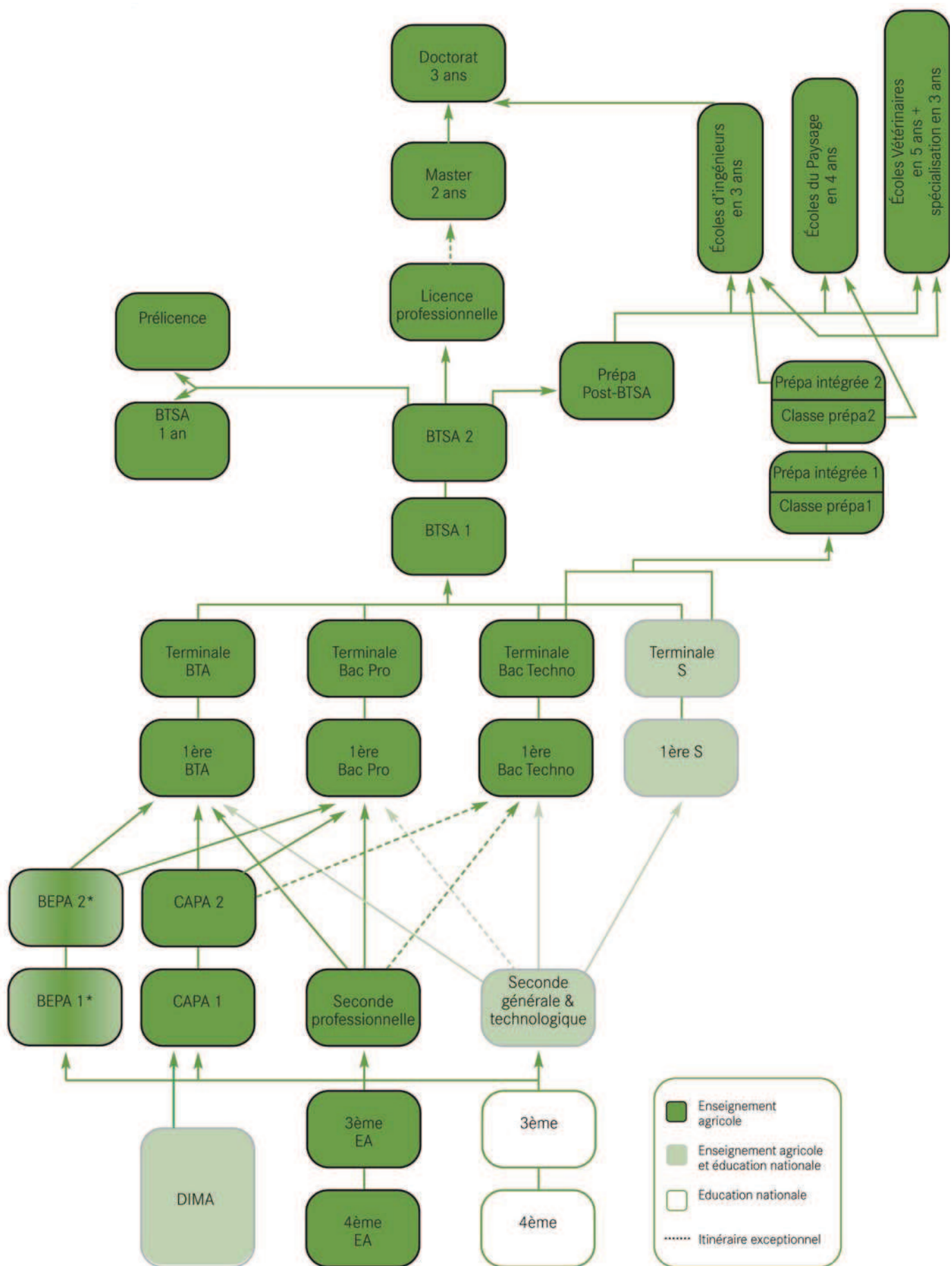


# Les parcours de formation initiale scolaire



\* : liste fixée par arrêté du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Quelques filières sont maintenues à la rentrée 2010.